Dossier de presse

Février 2016

Le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'ONF lancent un appel à souscription *Verdun 1916 Forêt d'Exception®, un centenaire, un héritage* auprès des élus, des entreprises et des particuliers. L'objectif : préserver, grâce à de nouveaux aménagements paysagers et sentiers pédestres, la mémoire de l'un des plus vastes champs de bataille de l'histoire et le symbole universel de la guerre 14-18.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

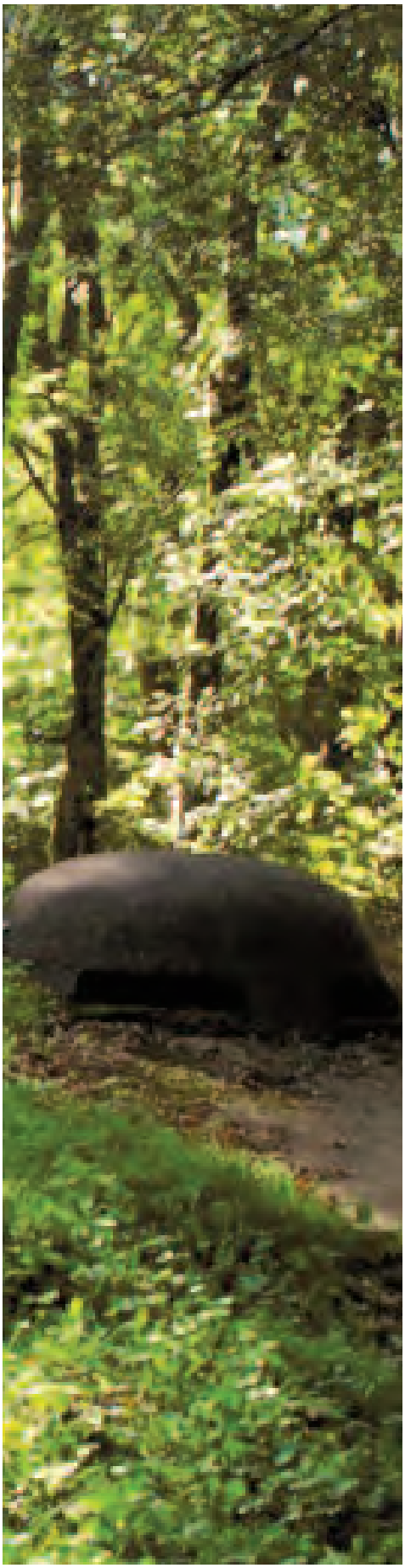

SOMMAIRE

Communiqué de presse

Une souscription pour quels projets ? p 6 à 9

- Agir sur les paysages pour révéler l'intensité du champ de bataille
- Créer un sentier cyclable de découverte de la ceinture des forts : le quadrilatère des forts
- Proposer un parcours routier « Sur la route des villages détruits »
- Développer quatre nouveaux circuits pédestres pour découvrir les vestiges de la Grande Guerre
- Mettre en place un parcours « biodiversité » présentant une richesse écologique exceptionnelle
- Requalifier l'accueil et les espaces de lecture dans les Forts de Vaux et de Douaumont

De 1916 à aujourd'hui, une forêt porteuse de mémoire et d'avenir p 10 à 12

La parole aux partenaires du projet p 13 à 15

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

Office National des Forêts

Communiqué de presse

Février 2016

Verdun, labellisée Forêt d'exception® en 2014

Ouvert pour la première fois à la veille des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale, l'appel à souscription vise à amplifier les opérations de conservation et de valorisation initiées dans le cadre de la démarche **Verdun, Forêt d'exception®**, labellisée en 2014. Créé par l'ONF pour distinguer, à l'échelle nationale, l'excellence de la gestion de forêts reconnues pour leur patrimoine historique, environnemental ou économique, ce label s'appuie sur la définition d'un « contrat de projet ».
Parmi les actions emblématiques réalisées : la conduite de fouilles archéologiques qui ont permis en 2013 de faire la lumière sur près de 12 000 hectares du champ de bataille, et la création d'un pôle d'accueil touristique au sein du Mémorial inauguré en février 2016.

VERDUN 1916, Forêt d'Exception®, un centenaire, un héritage

Le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'ONF lancent un appel à souscription nationale *Verdun 1916, Forêt d'Exception®, un centenaire, un héritage* auprès des élus, des entreprises et des particuliers. L'objectif : préserver, grâce à de nouveaux aménagements paysagers et sentiers pédestres, la mémoire de l'un des plus vastes champs de bataille de l'histoire et le symbole universel de la guerre 14-18.

Verdun. Les 10 000 hectares de terres ravagées en 1916 par les combats de la Grande Guerre ont depuis été recouverts d'une vaste forêt domaniale gérée aujourd'hui par l'ONF. Créé par l'homme à partir de 1919, ce couvert forestier qui abrite encore les corps de nombreux combattants a permis de protéger les sols et de conserver sous un écrin boisé les vestiges des combats (obus, tranchées, ouvrages fortifiés, villages détruits …).

Afin de préserver la mémoire des lieux et de favoriser sa transmission auprès de toutes les générations, le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'ONF lancent un appel à souscription ***Verdun 1916, Forêt d'Exception®, un centenaire, un héritage***.

Destinée à tous - collectivités, particuliers, associations, entreprises -, cette action vise à développer des opérations d'aménagement et de mise en valeur d'un patrimoine unique qui constitue l'un des plus vastes champs de bataille de l'histoire et le symbole universel de la Grande Guerre.

Les fonds collectés permettront de soutenir à la création d'un véritable « musée en plein air » avec :

- la création de 4 sentiers pédestres historiques, d'un parcours cyclable desservant l'ensemble des sites et vestiges de la fortification et des sites de combat, et d'un parcours routier baptisé *Sur la route des villages détruits.*
- la préservation et la mise en valeur des vestiges du conflit : tranchées, ouvrages militaires…
- la mise en place d'un parcours de biodiversité destiné à présenter

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

Maintien en état des sites de mémoire
Protection contre l'érosion des boyaux (ONF)

Arbre observatoire

la singularité écologique de cet espace dans lequel une faune et une flore exceptionnelle est apparue (chauve-souris, sonneurs à ventre jaune et tritons crêtés ont élu domicile dans des trous d'obus, des vestiges de tranchées et des forts cuirassés …).

- - la requalification, l'accueil et les espaces de lecture dans les Forts de Vaux et de Douaumont

Les partenaires de l'opération évaluent à un million d'euros le montant nécessaire à la réalisation de ces actions. Sous réserve des fonds suffisants, ces projets devraient être inaugurés le 11 novembre 2018, soit 100 ans après la fin du conflit.

Pour souscrire, rendez-vous sur
https://www.fondation-patrimoine.org/don-verdun

ÉCLAIRAGE SUR LE CONCEPT DE « FORÊTS DE GUERRE »

Une « forêt de guerre » est une forêt restaurée ou recréée sur une ancienne forêt, ou sur des champs ou un village détruit par la guerre. En France, cela concerne essentiellement les terrains de la zone rouge définis après la Première Guerre Mondiale. Les forêts de guerre sont principalement situées dans le département de la Meuse et dans une moindre mesure dans le Pas-de-Calais et la Somme. Après la guerre, ces zones ont été préemptées par l'État avec dédommagement des propriétaires ou de leurs ayants droit.

L'expression désigne généralement les forêts publiques domaniales, mais des forêts communales ou privées ont également été concernées. Plus largement, la notion de « forêt de guerre » évoque aussi le bois déprécié qui en a été tiré entre 1918 et 1930, et le bois mitraillé, encore présent aujourd'hui.

Rappelons que les bois mitraillés provenant de certaines de ces forêts sont dépréciés car ils peuvent contenir des objets métalliques gênants ou dangereux et également certains polluants liés aux séquelles de guerre. Une réalité qui nécessite des précautions d'exploitation et un matériel de scierie adapté.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

Une souscription pour quels projets ?

Agir sur les paysages pour révéler l'intensité du champ de bataille

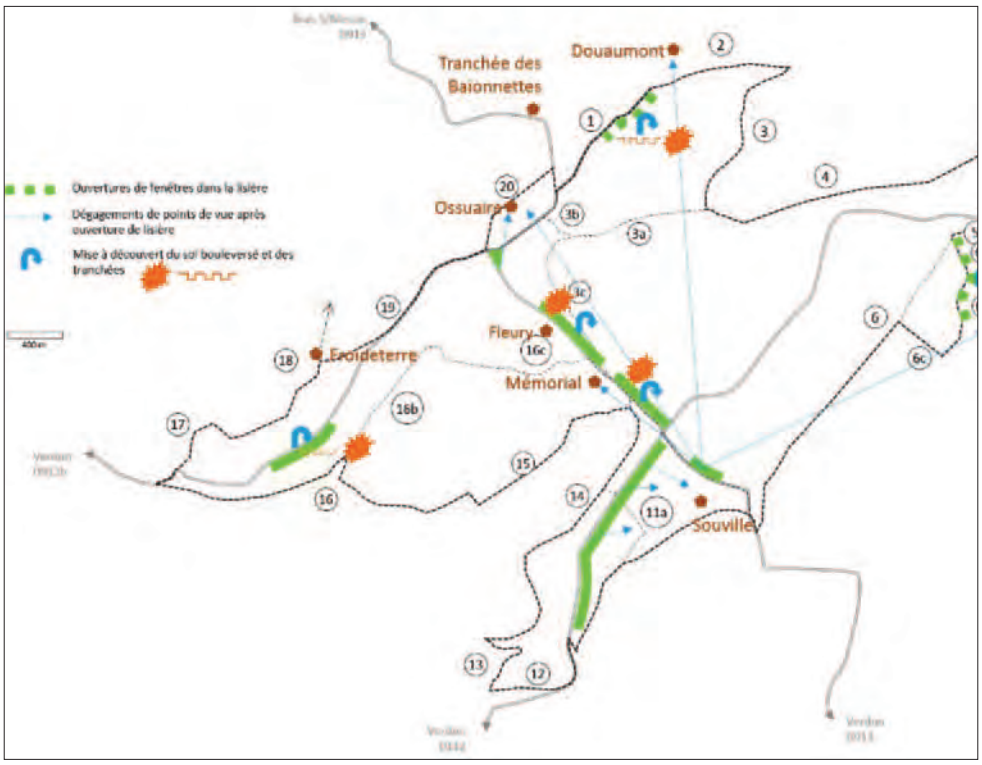

Lieu de nature et de vie pour le territoire à travers ses fonctions d'accueil, de protection et de production de bois, la forêt de Verdun est aussi par son histoire un haut lieu touristique qui accueille chaque année environ 200 000 à 300 000 visiteurs du monde entier. Au cœur de cet espace de 10 000 hectares, les partenaires souhaitent développer une approche paysagère spécifique à partir de la reconquête de certains espaces ouverts. L'objectif : redécouvrir l'aspect physique et naturel (plateau, crête, ravin) du champ de bataille, et l'importance stratégique à maîtriser le terrain dans une guerre de mouvement où le paysage devient un théâtre de guerre. De la terrasse du Mémorial, à partir des forts ou de certaines entrées de routes et de sentiers très fréquentés, les trous d'obus, les tranchées, les ouvrages militaires et autres vestiges de guerre se découvriront d'un coup d'œil afin d'offrir une vision panoramique et instantanée de ce qui fut l'une des plus grandes batailles de l'histoire.

Deux exemples de transformation paysagère

Les secteurs de coupe paysagère ont été choisis en raison de leur proximité avec des points de regroupements importants du public et de fréquentation importante de l'axe routier qui les longe. Un choix qui implique pour l'ONF, gestionnaire de la forêt domaniale, un aménagement forestier conciliant enjeu touristique, préservation de la biodiversité et efficacité économique liée à la production de bois.

VUE DEPUIS SOUVILLE

La lisière obstrue aujourd'hui une vaste étendue de la forêt domaniale empêchant de découvrir l'Ossuaire et de situer les Forts de Douaumont et de Vaux. Des travaux de coupes forestières sont envisagés pour dégager la vue de ce secteur du massif fortifié de Souville, qui constitue l'un des points culminants de la forêt.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

VUE DU PLATEAU DE DOUAUMONT (depuis la route D913)

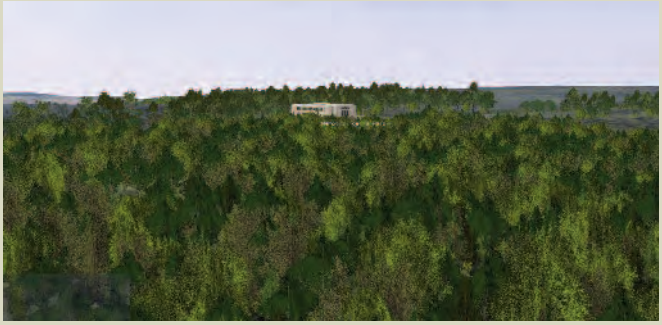

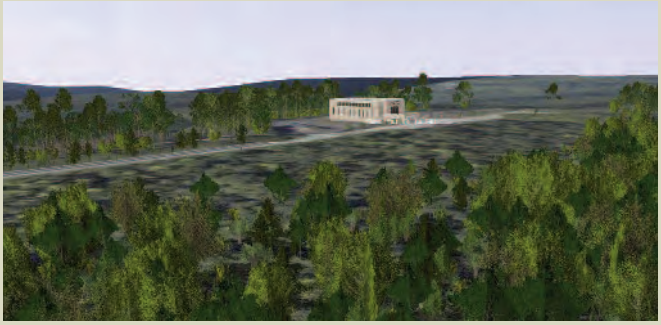

L'objectif est de dégager la vue sur une portion de sol fortement impactée par les combats et dans un secteur exempt de toute intervention humaine. Ce paysage caractéristique du champ de bataille pourra être observé depuis la terrasse du Mémorial de Verdun dont les travaux d'extension et de restructuration sont désormais achevés.

Un sentier cyclable de découverte de la ceinture des forts : le quadrilatère des Forts

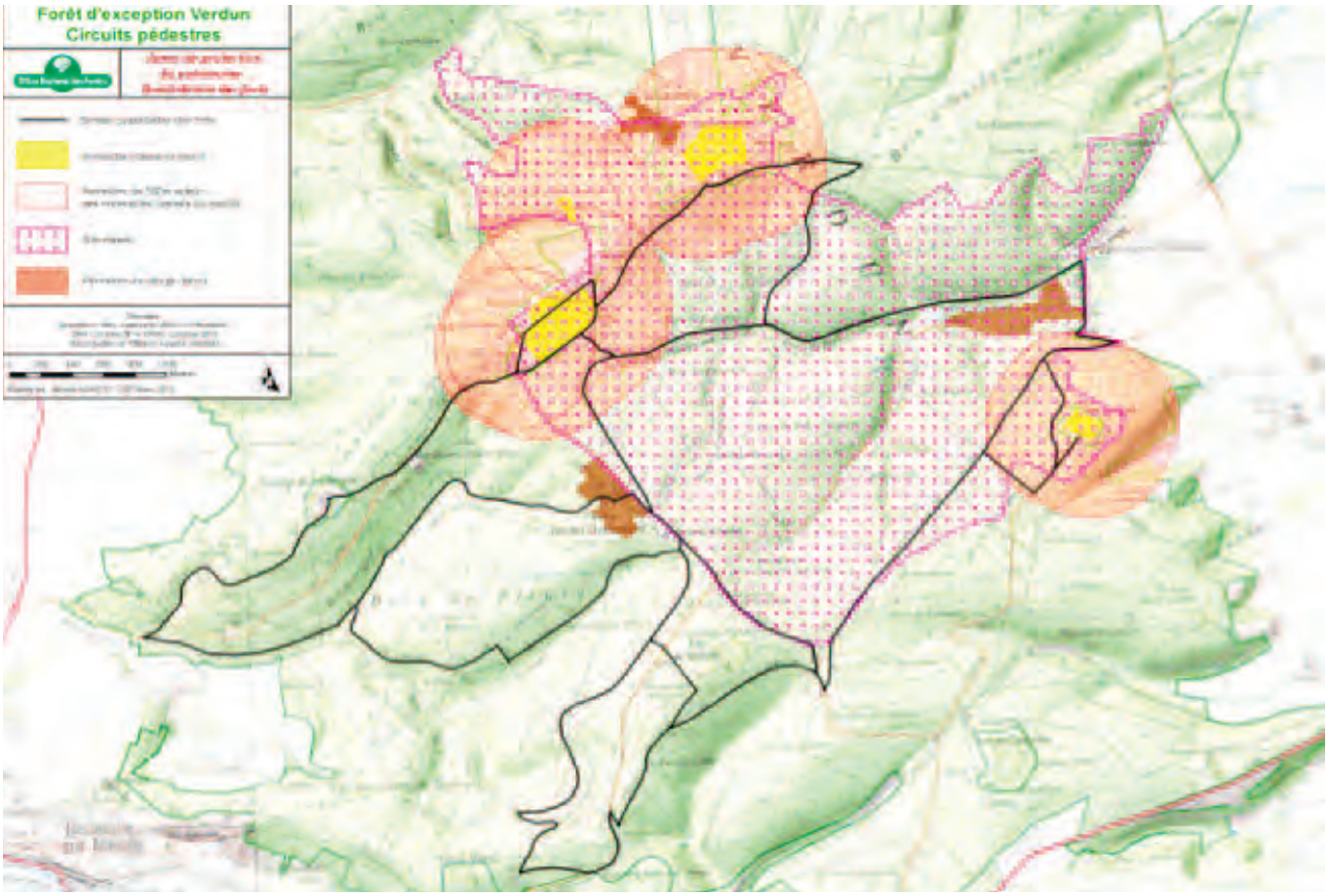

Découvrir les marques des combats « côté tranchées »: c'est l'objectif d'un parcours découverte de 33 km par lequel le visiteur pourra relier les Forts de Douaumont et de Vaux aux ouvrages militaires du massif de Souville et de la crête de Froideterre. Des boucles intermédiaires, de 10 à 15 km environ, seront également proposées pour se rendre du Mémorial vers l'un des quatre forts, en circulant au cœur du champ de bataille.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

Village de Bezonvaux

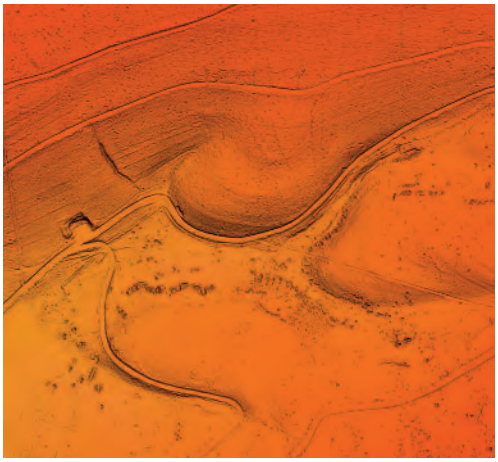

Sur la route des villages détruits

Au départ de Verdun ou du Mémorial, un parcours routier fléché permettra au visiteur de découvrir les chapelles et les vestiges de huit villages engloutis dans la bataille. Si ces villages n'ont jamais été reconstruits, les lieux conservent la mémoire des anciens habitants dont les descendants continuent aujourd'hui de perpétuer le souvenir.

Quatre circuits pédestres pour découvrir les vestiges de la Grande Guerre

En 2013, l'usage de la technologie laser LIDAR en forêt de Verdun permet de révéler la vie du champ de bataille dans ses moindres détails. Les premières données exploitées font état d'un territoire archéologique unique en Europe. Sur près de 12 000 hectares, chaque trou d'obus, ruine de village, parcellaire ancien, fortification, est découvert.
Cette masse de données ouvre de nombreuses possibilités de communication auprès du grand public. Les dons effectués dans le cadre de l'appel à souscription permettront de valoriser ce patrimoine historique à travers la création de quatre nouveaux sentiers au départ des Hauts Lieux (Mémorial, Ossuaire, Forts de Vaux). Afin de mieux accompagner les visiteurs dans cette découverte, les partenaires prévoient le développement d'applications numériques ainsi que la mise à disposition de guides conférenciers.

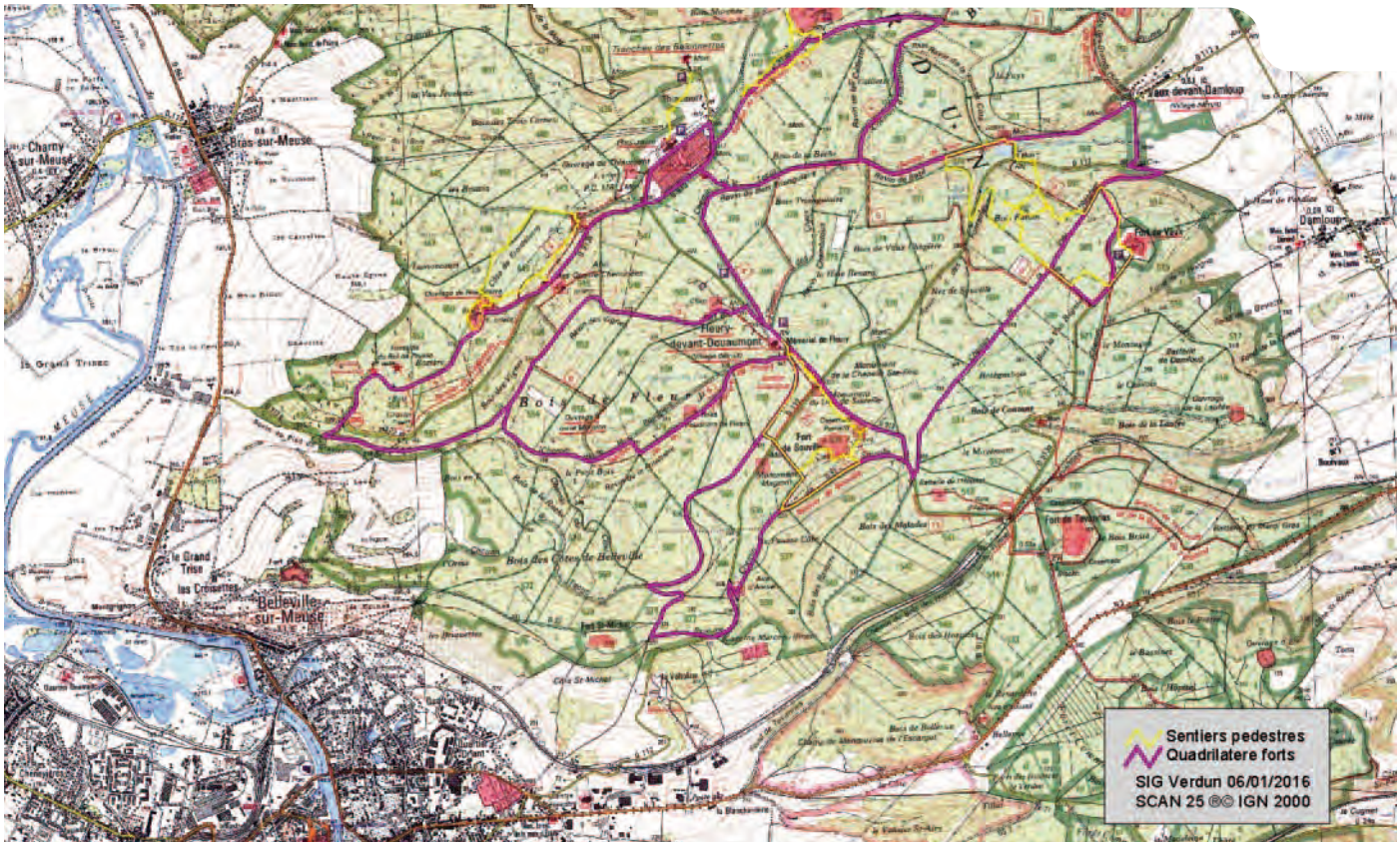

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

Le lin français (Linum leonii)

Ancien trous d'obus devenu une mare temporaire

Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)

Mettre en place un parcours biodiversité présentant une richesse écologique exceptionnelle

Dans cet espace de guerre reconquis par la nature, un circuit pédagogique sera développé pour faire découvrir au public la richesse et la diversité écologique présente. Car c'est une singularité surprenante : les vestiges du conflit ont créé de multiples micro-habitats et constituent des milieux propices à la présence d'espèces remarquables, faisant de la forêt de Verdun, une zone de protection naturelle entièrement inscrite au réseau des sites européens Natura 2000[1]. De nombreux batraciens, sonneurs à ventre jaune et tritons crêtés ont notamment élu domicile au creux des trous d'obus et dans les ornières ; les chauves-souris et certaines femelles de chat sauvage ont trouvé refuge dans les abris de guerre ; les orchidées peuplent les Hauts des forts et les ouvrages militaires.

Sur le site classé du Plateau de Douaumont se trouvent également de nombreuses espèces vulnérables, dont certaines sont classées sur la liste rouge des espèces menacées en France. Parmi elles : la Linotte mélodieuse, le Torcol fourmilier, le Pouillot fitis, la Locustelle tachetée, la Fauvette babillarde ou encore le Gobemouche gris.

[1]Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels terrestres et marins identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. En France, 1758 sites sont concernés.

Requalifier l'accueil et les espaces de lecture dans les Forts de Vaux et de Douaumont

Gestionnaire des Forts de Vaux et de Douaumont depuis 2004, le département de la Meuse s'est engagé dans une démarche de requalification de ces sites afin de leur rendre une visibilité historique et d'améliorer leur compréhension par les visiteurs. Ce projet ambitieux se déroule en plusieurs phases à partir de décembre 2015 et consiste à :

- la création d'un pavillon d'accueil avec un espace immersif permettant d'améliorer les conditions d'accueil des visiteurs ;
- la création d'un cheminement sur les superstructures proposant un parallèle entre le paysage actuel et l'histoire du site ;
- le gommage des incongruités et le recul des parkings pour redessiner le contour originiel de l'emprise des Forts.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

De 1916 à aujourd'hui

Baptisé le « creuset de l'enfer » il y a 100 ans, le champ de bataille de Verdun est devenu une vaste forêt domaniale entièrement plantée par l'homme. Une forêt gardienne de mémoire qui a su grâce à son couvert conserver les racines de l'histoire : trous d'obus, vestiges de boyaux et de tranchées, pierres évoquant les villages détruits, forts cuirassés, monuments dédiés à la mémoire des combattants. Retour sur quelques dates clés.

1916 : le creuset de l'enfer

Le 21 février 1916, il y a 100 ans. Verdun devient le théâtre de l'un des plus grands champs de bataille de l'histoire. 2 millions d'obus sont lancés ce premier jour par l'offensive allemande et soixante millions tomberont en dix mois. À l'issue des combats, au terme de « 300 jours et 300 nuits » effroyables, Verdun, baptisé le « creuset de l'enfer », est un champ de ruines. Sept cent mille soldats français et allemands sont portés blessés, disparus ou morts. Neuf villages ont été détruits. Répartis sur dix mille hectares, champs de cultures, prairies, vergers, vignes, fermes et jardins sont effacés de la surface.

1919 : boiser pour conserver les vestiges ?

Au lendemain de l'armistice de 1918, la bataille de Verdun est considérée comme le symbole du sacrifice humain de la Grande Guerre. Le site des combats fait partie de la « zone rouge » créée par l'État le 17 avril 1919. Au terme d'un débat passionné qui anime la société civile et les combattants, les pouvoirs publics décident de reprendre la proposition des forestiers et de boiser cette zone. Les arbres, qui permettent de préserver les sols et limitent les risques d'érosion, garantiront ainsi la conservation des vestiges des combats, tout en permettant de répondre aux besoins de production de bois en France.

Tournée de la commission reboisement de l'administration des Eaux et forêts à Verdun en 1919

1923 : la naissance d'une forêt

Le 24 avril 1923, l'État confie à l'administration forestière la gestion de la partie définitivement expropriée de la « zone rouge ». 36 millions d'arbres sont plantés en huit ans. Au bout de cinq ans, les anciennes terres agricoles sont reboisées à 60 % avec des résineux (pins noirs, épicéas, pins sylvestres) et à 40 % par des feuillus (aulne blanc, bouleau, chêne, frêne, érable).

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

Tranchée des baïonnettes en construction en 1920 – fonds AgroParis tech

1932-1970 : des initiatives pour préserver l'esprit des lieux

L'évolution rapide de l'aspect du champ de bataille étonne les anciens combattants qui craignent que l'horreur des combats soit oubliée. Les sites les plus symboliques et les plus chargés d'histoire sont alors peu à peu mis en valeur. En 1932, la ville de Verdun obtient l'accord des ministères pour ne pas boiser les 172 ha du plateau de Douaumont, théâtre majeur des combats. Ils sont inclus en 1967 dans un site classé de 911 ha destiné à protéger le cœur du champ de bataille de Verdun et à assurer la visibilité des hauts lieux que sont l'ossuaire de Douaumont, la nécropole et le Mémorial créé en 1966. La forêt abrite aujourd'hui des espaces dédiés au souvenir, comme le poste de commandement du Colonel Driant, les ruines de l'église d'Ornes, ou la tranchée des baïonnettes. Ces sites commémoratifs contribuent à faire de cette forêt un site unique en Europe.

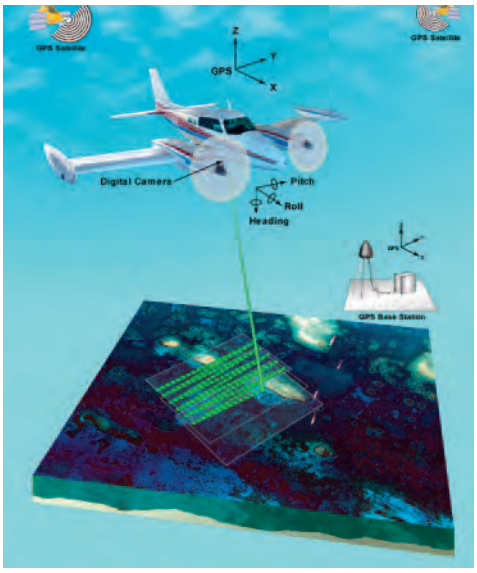

Technologie Lidar

1991-2013 : découvertes archéologiques

En 1991, la découverte, au sud de la ville, de la fosse où furent inhumés l'écrivain Alain Fournier et ses compagnons de combat a conduit archéologues et forestiers à organiser le recensement des vestiges présents dans la forêt. Cette découverte a montré à tous combien il était nécessaire de cartographier des vestiges invisibles à l'œil nu et de les prendre en compte dans l'aménagement forestier. En février 2013, la technologie laser LIDAR, utilisée dans le cadre de la démarche Forêt d'Exception® a fait la lumière sur le champ de bataille. Les premières données exploitées font état d'un territoire archéologique unique en Europe. Grâce à cet outil de prospection, le sol du champ de bataille est connu dans ses moindres détails. Chaque trou d'obus, ruine de village, parcellaire ancien, fortification, est révélé sur près de 12 000 hectares. Cette masse de données ouvre de nombreuses possibilités, tant pour la recherche que dans la gestion de la forêt ou dans la communication auprès du grand public.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

2010-2014 : en route vers le label Verdun, Forêt d'Exception®

C'est en octobre 2010 que les présidents du Conseil départemental de la Meuse et de l'ONF officialisent la candidature de la forêt de Verdun au label Forêt d'Exception®. Créé par l'ONF, ce label vise à distinguer l'excellence de la gestion de forêts reconnues pour leur patrimoine unique en termes d'histoire, de paysages et de biodiversité. Labellisée en 2014, la démarche Verdun Forêt d'Exception®, qui réunit également la Fondation du patrimoine[1], prévoit quatre volets :

- faire connaître au plus grand nombre l'histoire de la forêt de Verdun et les changements subis pendant un siècle ;
- faciliter l'accueil de tous les publics pour délivrer l'histoire d'une terre martyre et de sa reconquête par l'homme et la nature ;
- explorer ce territoire sous un angle scientifique pour mieux le connaître et le gérer ;
- valoriser le boisement comme solution préventive de protection de sites bouleversés.

Parmi les actions emblématiques engagées dans le cadre de cette démarche : la création d'un pôle d'accueil touristique Verdun Forêt d'Exception®, situé dans l'aile sud du Mémorial inauguré en février 2016.

Avec la campagne de souscription lancée aujourd'hui, l'objectif des partenaires est d'amplifier la démarche de conservation et de valo-risation d'un patrimoine unique pour offrir aux milliers de visiteurs un accès gratuit à un véritable « musée en plein air » situé au cœur de la forêt de Verdun.

[1] démarche rassemblant également au sein d'un comité de pilotage l'État, la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine, la communauté d'agglomération du Grand Verdun, Meuse Nature environnement.

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche

christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

La parole aux partenaires

Christian Dubreuil
directeur général de l'ONF

OFFICE NATIONAL DES FORÊTS

En 1919, les pouvoirs publics décident de suivre la proposition des anciens combattants forestiers et de boiser la zone de Verdun. Sans la création de cette forêt, la mémoire du champ de bataille serait-elle aussi vivante aujourd'hui ?

Christian Dubreuil : Il faut rendre hommage aux anciens combattants forestiers qui, ayant vécu dans leur chair cette effroyable bataille de Verdun, ont fait la proposition visionnaire de boiser le champ de bataille. Visionnaire, car ces 36 millions d'arbres plantés au lendemain de la Grande Guerre ont assuré la sauvegarde des traces de l'Histoire. Offrir à cette terre de souffrances un couvert forestier permet de transmettre aux générations actuelles et futures un héritage précieux et éclairant pour l'avenir. Patrimoine historique unique, la forêt de Verdun se distingue aussi aujourd'hui par une biodiversité exceptionnelle. Ici, la vie a repris ses droits.

Frédéric Hinschberger
chargé de mission ONF (agence de Meurthe et Moselle)

Verdun, une forêt de guerre et le symbole universel de la guerre 14-18. Qu'est-ce que cette spécificité implique concrètement en termes de gestion forestière ?

Frédéric Hinschberger : Le développement du tourisme historique est un enjeu fort pour le territoire qui implique notamment de mener, avec le soutien de la Fondation du patrimoine et des donateurs, d'ambitieux projets permettant de révéler les paysages du champ de bataille de Verdun et de favoriser la découverte des vestiges conservés en forêt. Cette volonté de préserver les patrimoines historiques et archéologiques nécessite cependant que le forestier cherche sans cesse des solutions pour une pleine articulation avec les autres missions inhérentes à l'action de l'ONF. La production de bois tout d'abord, dont les besoins sont importants sur le territoire, mais aussi la préservation de la biodiversité et le renouvellement de la forêt… tout cela en garantissant la bonne santé des arbres et en s'adaptant aux évolutions climatiques !

Verdun est la deuxième forêt domaniale à avoir été labellisée Forêt d'exception. Quelle est la plus-value d'une démarche de ce type ?

F.H : La concertation mise en place dès 2010 permet aujourd'hui de mener des projets cohérents, imbriqués et complémentaires. Preuve en est avec l'ouverture du pôle d'accueil visiteurs installé sur le champ de bataille, qui constitue à la fois un point de rencontre et un lieu d'information. Autre bénéfice constaté au profit des visiteurs : les composantes environnementales forestières et paysagères élargissent le champ d'interprétation et structurent la découverte des lieux.

La forêt domaniale de Verdun est aujourd'hui reconnue pour être un témoin unique en Europe. Archéologues, environnementalistes, géographes, historiens, forestiers… Tous ces acteurs écrivent désormais une nouvelle page.

L'Office national des forêts, premier gestionnaire d'espaces naturels en France, assure la gestion de 10 millions d'hectares de forêts publiques (forêts de l'État et forêts des collectivités), dont 6 millions d'hectares dans les départements d'Outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour des trois piliers de la gestion durable : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public.
L'ONF assure également des missions de service public, prévention et gestion des risques naturels et propose des produits et des services pour les collectivités et les entreprises.

www.onf.fr

Office national des forêts
Direction de la communication
2, avenue de Saint-Mandé - 75570 Paris CEDEX 12

Contact presse
Christiane Baroche
christiane.baroche@onf.fr
Tél. : 06 07 78 09 84

FONDATION DU PATRIMOINE

François-Xavier Bieuville
directeur général
de la Fondation du patrimoine

La forêt de Verdun conserve déjà, un peu partout sur son territoire, les vestiges de l'histoire de la Grande Guerre. En quoi est-ce important d'aller encore plus loin dans la valorisation de ce patrimoine ?

François-Xavier Bieuville : Cette souscription est l'occasion pour chacun de s'investir dans la conservation de cette terre, symbole d'un sacrifice qui a fait plus de 700 000 victimes et détruit 9 villages. La valorisation de ce patrimoine fait appel à des acteurs de tous horizons et de toutes formations. Permettre et soutenir la création de parcours accessibles à tous est essentiel pour écrire l'histoire et perpétuer la mémoire. Ce patrimoine est aussi une ressource économique pour un développement durable du territoire : production de biens forestiers, gestion conservatoire, services environnementaux, dont la maîtrise est fondamentale pour l'avenir, lorsque s'éteindront les lumières du centenaire.

Jean-Paul Amat
délégué au patrimoine naturel
de la Fondation du patrimoine

Un million d'euros est nécessaire à la réalisation des projets. Cet enjeu de conservation et de valorisation est-il reconnu et partagé, selon vous, par les générations actuelles ?

Jean-Paul Amat : Oui, parce que ces projets concernent un patrimoine « total » où la conservation de la mémoire collective est devenue indissociable de celle de l'environnement naturel de la forêt de Verdun qui, rappelons-le, est classée en site de protection Natura 2000. La valorisation de cette forêt est également un enjeu partagé et actuel car les combats anéantissant il y a moins d'un siècle le champ de bataille de Verdun rend cette forêt exceptionnelle aux yeux de tous. Les statistiques de fréquentation des visiteurs témoignent d'ailleurs de cette réalité d'un patrimoine non pas national, mais mondial, qui constitue un site exemplaire pour l'histoire du XXe siècle.

Enfin, la valorisation de ce patrimoine est plus que jamais d'actualité avec l'instruction en cours, par l'Unesco, de la reconnaissance de la valeur universelle et exceptionnelle de l'ensemble mémoriel de Douaumont. Ce dernier fait partie de la liste des « Sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

Au-delà de la souscription, la Fondation du patrimoine est-elle impliquée dans d'autres actions en faveur de la commémoration de l'année Verdun ?

J-P. A : La Fondation a notamment permis la restauration, grâce au mécénat de Motul, d'un camion Berliet type CBA 1920. Ce véhicule fut le poids lourd emblématique de l'armée française lors de la Première Guerre mondiale, qui a joué un rôle prépondérant sur la Voie Sacrée en acheminant inlassablement hommes, aliments, armes et munitions sans jamais défaillir jusqu'au front de la bataille de Verdun.

www.fondation-patrimoine.org

Contact presse Fondation du patrimoine
Laurence Lévy - Chef de service presse & internet
Tél. 01 53 67 76 05 - laurence.levy@fondation-patrimoine.org

La Fondation du patrimoine célèbre cette année ses 20 ans. C'est la première organisation privée de France dédiée à la sauvegarde du patrimoine de proximité le plus souvent non protégé par l'État. Organisme sans but lucratif reconnu d'utilité publique par le décretdu 18 avril 1997, elle a pour mission de sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine national bâti, mobilier et naturel. Organisée autour de ses 24 délégations régionales, elle appuie son action sur un réseau de plus de 560 délégués bénévoles. La Fondation participe activement au renforcement de l'attractivité des territoires en devenant, au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique local. Le mécénat populaire qui fait appel à la générosité publique est l'outil le plus emblématique de la Fondation du patrimoine, qui lançait en 1999 sa première campagne de souscription en faveur de la sauvegarde et de la restauration de projets publics et associatifs. 2015 est une année historique pour la Fondation du patrimoine qui a collecté plus de 13,7 millions d'euros de dons.

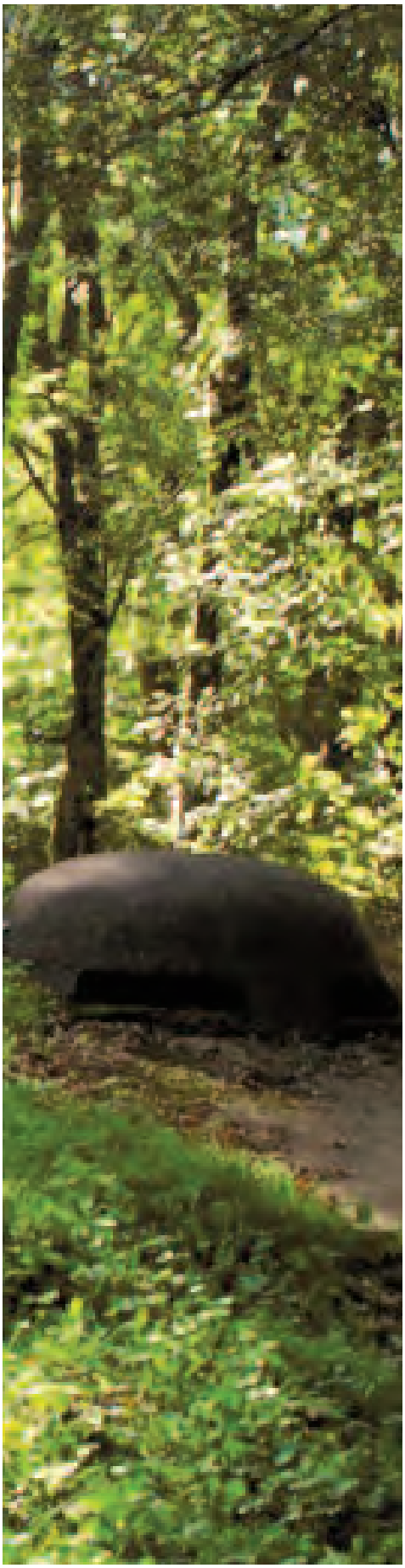

TÉMOIGNAGE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE

La Meuse possède le plus riche patrimoine « Grande Guerre » au monde. Qu'implique cette réalité pour le territoire et ses habitants ?

Cet héritage est un véritable atout pour le département, à la fois carte de visite et levier pour le développement touristique. Il est aussi une réalité physique incontournable dans le paysage des meusiens. Il fait entièrement partie de leur cadre de vie. Bien entendu, cela confère une vraie responsabilité : celle de la transmission aux nouvelles générations et auprès des visiteurs. La forte adhésion de ces derniers à la démarche des Messagers du Centenaire[1] est d'ailleursla marque d'un engagement dans ce sens.

Au-delà de l'appel à souscription, quelles sont les actions menées par le Département en faveur de la valorisation de ce patrimoine ?

Le département de la Meuse assume et promeut cet héritage dans différentes actions comme l'investissement dans le Mémorial et dans les Forts, la présence d'une Mission Histoire animée par des personnes de grande qualité, le lancement de la démarche des Messagers du Centenaire auprès des meusiens. Il soutient également des organismes comme le Conseil départemental du tourisme dans son action de promotion sur le marché national et international, mais également dans sa démarche de formation des acteurs touristiques Meuse Grande Guerre.

Le Département s'est également associé en 2010 à l'ONF dans le cadre de la démarche de labellisation « Verdun, Forêt d'Exception® ». Quelle est la plus-value de ce label ?

Cette démarche a permis tout d'abord de fédérer de nombreux acteurs du territoire autour d'un projet commun et d'installer ainsi une vraie dynamique pour les actions à mener dans le cadre du Centenaire. Ce label est un signe reconnaissable de qualité, une action volontaire en faveur de la valorisation simultanée d'un site historique et de son écrin naturel. Il est également un véritable moyen de multiplier les centres d'intérêt pour des visiteurs dont les attentes sont multiples : mémoire, histoire, nature, balade, découverte… particulièrement lors de visites en famille.

Notre partenariat avec l'ONF est l'assurance de miser sur la complémentarité des compétences et des savoir-faire et, de mettre tout en œuvre pour que ce site conserve son attractivité

[1]. http://lesmessagersducentenaire.com/

www.meuse.fr

VERDUN 1916 - FORÊT D'EXCEPTION®, UN CENTENAIRE, UN HÉRITAGE

APPEL À SOUSCRIPTION

(CETTE SOUSCRIPTION NATIONALE S'ADRESSE À TOUS, COMMUNES, PARTICULIERS, ENTREPRISES, ASSOCIATIONS.
PARTICIPEZ AINSI À LA VALORISATION D'UN PAN DE L'HISTOIRE NATIONALE ET À SA TRANSMISSION AUX JEUNES GÉNÉRATIONS)

☐ **Oui**, je fais un don pour soutenir le projet de mise en valeur du site de Verdun
et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine porté par l'ONF et le Conseil départemental de la Meuse pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.
Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Verdun 1916 ». **Mon don est de** ..... **euros.**

Pour les particuliers, votre don ouvre droit, pour l'année en cours, à une réduction :
- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. *Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- **ou** de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).
Exemple : un don de 1 000 € = 750 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 ‰ du chiffre d'affaires HT. *Exemple : un don de 1 000 € = 600 € d'économie d'impôt.*
Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.
Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre : de ☐ l'impôt sur le revenu **ou** de ☐ l'impôt de solidarité sur la fortune **ou** de ☐ l'impôt sur les sociétés.

Nom (de la collectivité publique, du particulier, de la société ou de l'association) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville** : .....

Coupon-réponse à renvoyer à : **Fondation du patrimoine, Délégation de Lorraine / 62 rue de Metz - 54000 Nancy**

Témoin majeur des combats de la Grande Guerre, de la souffrance des hommes et des populations, le champ de bataille de Verdun a vu tomber plusieurs centaines de milliers de soldats des armées françaises et allemandes. Champ de bataille toujours préservé, il est aujourd'hui recouvert d'une forêt de 10 000 hectares. Une forêt gardienne de mémoire. Car loin d'enfouir dans l'oubli les vestiges de la guerre, l'emprise des arbres a permis de conserver les traces d'obus, de tranchées, d'ouvrages fortifiés, de villages détruits…